

Mairie d'Ussel Département de la Corrèze République Française

DECISION MUNICIPALE n° D20230330-018

	Service	Service Affaires scolaires	
	Matière	1.1.2	Commande publique - marchés publics - Fournitures
ndes fraîches			

Objet Achat de vian Lot 1: Boeuf Lot 2 : Veau Lot 3: Porc Lot 4 Agneau Accords-cadres n°2023F04 1 à 4 Numéro Attributaire **ETS MECHIN**

Le Maire d'Ussel,

- Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :
- Vu les articles R.2123-1 2° et R.2162-13 du code de la commande publique,
- Vu la délibération DL20200705-012 du 5 juillet 2020, relative aux délégations de compétences du conseil municipal au Maire;
- Considérant la nécessité de procéder à l'achat de viandes fraîches pour la cuisine centrale ;

Décide,

De conclure les accords-cadres n° 2023F04 1 à 4 avec : Article 1:

> **ETS MECHIN** Rue du Moulin du Peuch 19200 USSEL

Seuil maximum HT des accords-cadres sur la durée maximum :

Lot 1:16.000 € Lot 2: 20.000 € Lot 3:12.000 € Lot 4: 16.000 €

Durée initiale des accords-cadres : 12 mois

La durée d'exécution des accords-cadres commence à courir à partir de leur notification. Les accords-cadres comprennent deux reconductions tacites dont la durée est identique à l'accord-cadre initial. La troisième reconduction s'arrêtera le 30 août 2026 au plus tard.

Article 3: La présente décision sera transmise à Madame la Sous-Préfète d'Ussel, inscrite au registre et publiée sur le site internet de la commune.

Fait à Ussel, le 30 mars 2023.

Le Maire. Vice-Président du Conseil Départemental de la Corrèze

Christophe ARFEUILLÈRE